



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le 07 juillet 2026 à 19 h 30 à la mairie (16 présents), 3 absents excusés ayant donné pouvoir, avec pour secrétaire de séance : M. Jean-Luc FRANCHET.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte-rendu du 05 juin 2026.

1. ACCEPTE à 19 voix « pour » deux virements de crédit sur le budget communal :

- Virement de 11284,54 € du compte 21351-op 83 (Hangar services techniques) au compte 2128 (autres agencements et aménagements) pour permettre de régler les factures d'aménagement de l'aire de jeu (Disticlos, Altrad et Cordier).
- Virement de 6 431,93 € du compte 21351 - op 83 (Hangar services techniques) au compte 21351 - op 101 pour permettre de régler les factures de travaux d'aménagement des sanitaires à l'école (Multi services Habitat et LDM).

2. DONNE SON ACCORD pour signer une convention de partenariat culturel avec le CNAREP (Chalon dans la Rue), la Fausse Compagnie, les Accords du Lion d'or et la ville de Simandre dans le but de fixer les modalités d'accueil de la troupe « La Fausse Compagnie » (installation d'une Tiny House, à proximité de la bibliothèque à partir du 15/ 08 jusqu'à fin décembre).

3. AUTORISE monsieur le Maire à faire évoluer la grilles métiers du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et de créer un groupe de fonctions correspondant au cadre d'emplois d'attachés territoriaux et secrétaire de mairie ».

4. DÉCIDE d'attribuer une subvention de 250 € au CFA du bâtiment de Autun pour l'année 2026 (établissement, accueillant cinq apprentis de la commune de Simandre).

5. DONNE SON ACCORD pour signer la convention autorisant l'ONF à émettre et déposer les factures sur Chorus Pro.

6. AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant au bail commercial avec le propriétaire du bâtiment « restaurant de la Gare ».

7. AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec le nouveau gérant du restaurant de la gare pour un montant de loyer de 700 € et de 100 € pour la licence IV (durée de location gérance de 3 ans).
INFORME que l'étage sera condamné pour des raisons de sécurité.

8. DONNE SON ACCORD pour demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier du Doubs BFC pour permettre l'acquisition pour le compte de la commune de l'ensemble du bâtiment « hôtel-restaurant de la Gare et le commerce de proximité Au panier Simandrin ».

9. INFORME que les travaux d'aménagement de la place de la Mairie commenceront début septembre pour une durée des travaux de 6 à 8 semaines.

COMMUNE DE SIMANDRE

10. INFORME que l'architecte des bâtiments de France a validé le principe de l'ossature bois de la future halle multi-usages ; un PC modificatif est en cours et la consultation des entreprises sera lancée dès que celui-ci sera validé (début des travaux prévu octobre/ novembre).

11. INFORME que suite à l'annulation des feux d'artifices de la Saint Jean, ceux-ci seront tirés le week-end du 08/12/2026.

Date de la prochaine réunion de conseil : 24 septembre 2026 à 19H30.

SÉANCE LEVÉE à 21 h 50

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 08 juillet 2026 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire, Christophe GALOPIN.

Le Secrétaire, Jean-Luc FRANCHET



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, representing the signature of Jean-Luc Franchet.